

## **Collectivités : les subventions pour la création de nouveaux cinémas permises par la loi « 3DS »**

La loi « **3DS** » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été **définitivement adoptée** par l'Assemblée nationale puis par le Sénat, mardi 8 et mercredi 9 février.

Elle intègre notamment un article permettant de **sécuriser le soutien des communes aux salles de cinéma**, en leur permettant **d'attribuer des subventions pour la création de nouveaux établissements** qui réalisent moins de 7 500 entrées hebdomadaires, ou qui sont labellisés art et essai.

Rappelons qu'en mars 2021, le **Conseil d'Etat** avait estimé que la

loi relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de cinéma - dite **loi Sueur** -, qui permet **l'attribution de subventions d'investissement ou de fonctionnement** pour ces cinémas, **ne pouvait pas servir à la création de nouveaux cinémas**. Le sénateur Jean-Pierre Sueur (groupe socialiste, écologiste et républicain) avait dans la foulée déposé une **proposition de loi** pour la faire évoluer (*Satellifacts* du 6 mai 2021). ■